

C'EST QUOI ? 140 000 missions d'intérêt général pour 2021 + 100 000 supplémentaires ajoutées avec le programme #1jeune1solution

POUR QUI ? les 16 – 25 ans (30 ans en situation de handicap)

COMMENT ?

- engagement de 6 à 12 mois
- de 24 à 35h hebdomadaires
- sans compétence ni diplôme nécessaire

473,04€ indemnité prise en charge par l'état

107,68€ soutien pris en charge par la structure d'accueil

100€ d'aide au tutorat



Dispositif qui demande pour la structuration d'accueil l'obtention d'un **agrément** (collectif-individuel ou d'intermédiation) et pour le jeune de suivre **une formation civique et citoyenne** répertoriée et de bénéficier d'un **accompagnement dans son projet d'avenir**



Retrouvez toutes les informations et outils sur : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

